

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

Châtaigneraie Limousine



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le territoire de projet Châtaigneraie Limousine, représenté par Monsieur Eric DUPONT, Président de la Fédération Châtaigneraie Limousine, ci-après dénommée **le Territoire**,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Châtaigneraie Limousine :

- la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, représentée par M. Marc DITLECADET, son Président,
- la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, représentée par M. Daniel BOISSERIE, son Président,
- la Communauté de Communes du Val de Vienne, représentée par M. Philippe BARRY, son Président,
- la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, représentée par M. Emmanuel DEXET, son Président,

ci-après dénommés **les EPCI**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Fédération Châtaigneraie Limousine en date du XXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne en date du XXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix en date du XXXXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Vienne en date du XXXXXXXXX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Châtaigneraie Limousine et autorisant son Président à le signer ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

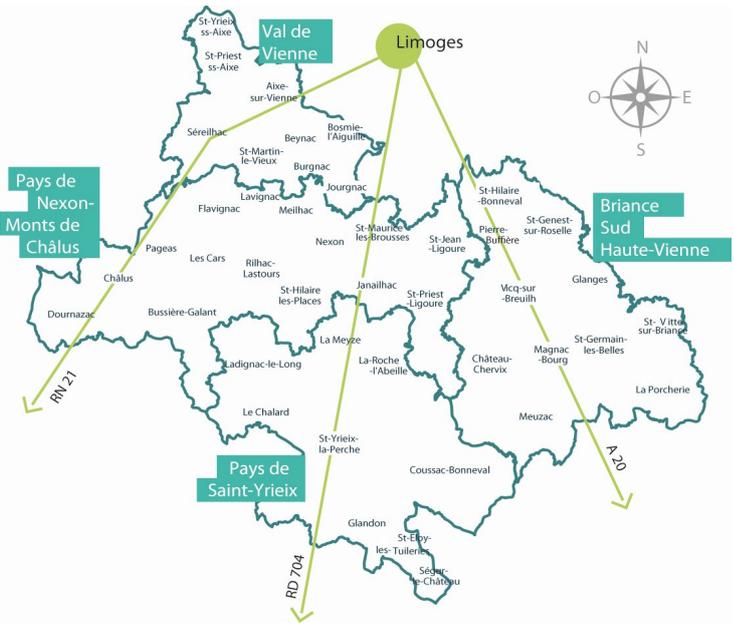
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<p><u>Données générales :</u> 44 communes – 50 422 habitants</p> <p>4 intercommunalités :</p> <ul style="list-style-type: none">  La Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix 9 communes  Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Chalus 15 communes  La Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne 11 communes  La Communauté de Communes du Val de Vienne 9 communes 	 <p style="text-align: center;"><u>Carte du territoire</u></p>
--	---

Le territoire de la Châtaigneraie Limousine présente les grandes caractéristiques suivantes :

- une zone rurale de faible densité (41,5 hab/km²) avec une population majoritairement répartie le long des axes routiers qui convergent vers Limoges, avec la partie nord plus jeune, et la partie sud plus vieillissante. Une partie du territoire s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Périgord Limousin ;
- une économie marquée par l'agriculture (même si son poids est en net recul), une bonne dynamique de créations d'entreprise et un maillage dense de petites entreprises résilientes face aux crises conjoncturelles (sanitaire, de recrutement, prix du carburant) et aux enjeux de transition écologique ;
- une offre culturelle riche et variée, un cadre de qualité propice aux loisirs de nature et à la découverte de lieux singuliers, un ensemble favorable à un positionnement slow tourisme ;
- une démarche territoriale singulière d'accessibilisation du tourisme et des loisirs (engagée depuis 10 ans), soutien d'une économie de proximité et à déployer en faveur de « l'accès de tous à tout » ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

- un bon niveau de services et d'équipements (santé, éducation, sports, loisirs, culture) mais dont l'accès est très dépendant de la voiture ;
- la mobilité des habitants et des travailleurs, un enjeu crucial d'attractivité, d'emploi et d'inclusion sociale et levier de transition écologique, pour lequel s'exprime un besoin de politiques publiques volontaristes (cf. schéma directeur vélo et étude de mobilité) ;
- des initiatives ESS et d'innovation sociale plurielles (circuits courts alimentaires, inclusion...), avec une quinzaine en émergence ou structuration au cours des 5 dernières années, génératrice de services, créatrices d'emplois non délocalisables et vectrices de transitions (écologique et environnementale, sociale, organisationnelle...).

Après une hausse très marquée entre 1999 et 2013 (+9,6%), ce territoire rural connaît une relative stabilité de sa population sur les cinq dernières années. Avec un solde migratoire positif (proche du taux annuel régional), il reste attractif mais de façon contrastée. L'accueil d'habitants doit être conforté, ce qui implique, dans le cadre de la transition écologique, la prise en compte de nouveaux comportements professionnels et familiaux, de nouveaux modes de vie en termes de consommation, de mobilité, d'énergie, de services...

Les effets de la crise énergétique pour les habitants, les candidats à l'installation et les activités doivent être contrebalancés par une politique proactive sur la mobilité, les services, l'habitat, la culture, la gestion du foncier... afin de répondre à l'enjeu d'attractivité, vital pour le territoire qui connaît par ailleurs un vieillissement de sa population et un solde naturel nettement déficitaire.

Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, donc de mieux capter l'hétérogénéité de situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Les Communautés de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, du Pays de Saint-Yrieix sont classées en vulnérabilité intermédiaire. Les Communautés de Communes Briance Sud Haute-Vienne et du Val de Vienne sont classées peu vulnérables.

La situation de vulnérabilité intermédiaire de la Châtaigneraie Limousine permet au territoire de bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale.

Le Territoire comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe 1 : Prendre appui sur les aménités du territoire comme force culturelle et levier d'un tourisme différenciant (positionnement slow tourisme)

Il s'agit de s'appuyer sur les aménités, les ressources patrimoniales, les particularismes locaux tels que les stations de tourisme et d'activités de plein air, pour asseoir un tourisme différenciant.

Outre l'attractivité, l'économie locale et l'emploi, sont pris en compte d'autres enjeux primordiaux liés à la cohésion sociale et au développement de l'individu, à la préservation de l'identité et de la mémoire, concrétisée sous forme de biens matériels et immatériels.

Axe 2 : Déployer les offres de services aux publics et encourager innovation et lien social

Pour répondre au défi de l'amélioration de la cohésion sociale dans un contexte de transition de la société, l'accent sera mis sur la solidarité et l'innovation sociale.

Axe 3 : Accélérer les transitions écologiques

Il s'agit de répondre aux défis environnementaux en insistant sur trois volets :

- imaginer et mettre en place la mobilité de demain avec des actions d'études, d'expérimentation, d'investissements autour de l'écosystème vélo et des nouvelles mobilités ;
- appuyer les politiques de développement durable par de l'animation et des actions de sensibilisation et d'adaptation solidaires face aux changements climatiques, aux défis environnementaux ;
- reconquérir le bâti des centres-bourgs, dans un objectif de sobriété foncière, de dynamique de ces centres et dans une approche globale d'aménagement et une vision repensée de l'urbanisme.

Axe 4 : Impulser ou soutenir des stratégies collaboratives à l'échelle d'un EPCI et entre EPCI

Le diagnostic territorial met en avant l'intérêt de développer une politique à une échelle intercommunale voire supra-communautaire dans 3 domaines : habitat, culture et tourisme.

L'impulsion de stratégies collaboratives doit permettre de faire de ces 3 domaines des leviers d'attractivité, de vitalité et de développement du territoire.

Axe 5 : Développer les services aux acteurs économiques et à leurs salariés

De plus en plus d'entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activités, sont confrontées à d'importantes difficultés de recrutement (problèmes de mobilité, de formation, d'exigences en termes de qualité de vie personnelles et professionnelles...) avec en corollaire, des difficultés de déploiement de l'activité et des politiques de débauchage entre entreprises. Il s'agit de rendre visibles les entreprises et leurs métiers auprès des habitants du territoire, et particulièrement des jeunes et d'être proactif sur les problématiques de recrutement et de fidélisation des salariés, notamment par la construction d'une offre de services spécifiques.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire** de la Châtaigneraie Limousine a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Territoire ainsi que les EPCI la composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de son territoire via ses supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Fait en 6 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
de la Fédération Châtaigneraie
Limousine

Alain ROUSSET

Eric DUPONT

A, le

A, le

Le Président
de la Communauté de Communes
Briance Sud Haute-Vienne

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Saint-
Yrieix

Marc DITLECADET

Daniel BOISSERIE

A, le

A, le

Le Président de la Communauté de
Communes du Val de Vienne

Le Président de la Communauté de
Communes Pays de Nexon -
Monts de Châlus

Philippe BARRY

Emmanuel DEXET

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022

 Châtaigneraie Limousine (annexe à joindre à la délibération)										Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra		
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025					
1	Axe 1 : Prendre appui sur les aménités du territoire comme force culturelle et levier d'un tourisme différenciant (positionnement slow tourisme)	1.1 : Soutenir l'offre culturelle, patrimoniale et les savoir-faire identitaires comme argument d'attractivité résidentielle et touristique	Mise en scène et valorisation des anciennes écuries de Les Cars	Commune de Les Cars	Les Cars	Mature	X	1 800 000 €		X				Culture - Patrimoine			
2			Extension de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Musée & Jardins Cécile Sabourdy »	Commune de Vicq-sur-Breuilh	Vicq-sur-Breuilh	Mature	X	1 500 000 €	300 000 €	X					Tourisme	Ambition 1 : Engagement citoyen	
3			Equipements scéniques et informatiques du « Sirque » à Nexon	Association "Le Sirque"	Nexon	Mature	x	167 387 €	33 477 €	x				reconfiguration des équipements scéniques (éclairage et sonorisation) et informatiques, évolution du projet artistique.	Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen	
4			Restauration / accessibilisation du donjon de Château-Chervix, aménagement de bâtiments attenants, de cheminements et des abords	Commune de Château-Chervix	Château-Chervix	Mature	X				X			étude en cours par architecte du patrimoine, très beau futur projet global, de valorisation et de restauration de la tour et de la petite maison d'accueil. Projet qui peut émerger au RI taux 20%. A ce stade pas de chiffrage mais prévu pour bientôt.	Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen	
5			Aménagement du site de Puycheny à Saint-Hilaire-les-Places – 3ème phase - conception scénographique et maîtrise d'œuvre	Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus	Saint-Hilaire-les-Places	Amorçage	x				X				Tourisme		
6			Nouvelle tranche de travaux de restauration et de mise en valeur de la collégiale du Moustier à Saint-Yrieix-la-Perche	Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix	Saint-Yrieix-la-Perche	Mature	X	3 032 000 €	180 000 €	X				Projet en cours d'accompagnement 60 000€ maxi par an	Culture - Patrimoine		
7			Restauration du logis au sein de l'ensemble rural de la Rivière à Saint-Eloy-Les-Tuileries	Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix	Saint-Eloy-Les-Tuileries	Mature	x				X			La Rivière à saint Eloy les tuileries, très rare ensemble agricole protégé au titre des MH, avec une encore plus rare grange ovalaire dont la région a accompagné la restauration. Continuer la restauration de l'ensemble, est cohérent.	Culture - Patrimoine		
8			Pays d'Art et d'Histoire	Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	Parc Naturel Régional Périgord-Limousin		X	251 762,00 €	10 000 €	X					Culture - Patrimoine		
9			1.2 : Dynamiser les stations de tourisme et de loisirs et poursuivre le développement des	Restructuration de la base nautique des Roches Bleues à Aix-sur-Vienne	Commune d'Aix-sur-Vienne	Aix-sur-Vienne	Mature	X	1 200 000 €			x				Sport	
10			Mise en œuvre d'une passerelle sur la Vienne et ses connexions aux cheminements existants à Aix-sur-Vienne	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne	Aix-sur-Vienne	Mature	X	2 980 000 €				x			stade APS	Tourisme	
11	Axe 2 : Déployer les offres de services aux publics et encourager innovation et lien social	2.2 : Soutenir une offre de services diversifiée adaptée aux évolutions sociétales	Déploiement d'une démarche d'accessibilisation pour tous aux offres d'activités et de services sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine		Territoire de la Châtaigneraie Limousine	Chantier-Clé											
12			Création de tiers-lieu « Maison des habitants » à Saint-Genest-sur-Roselle	Commune de Saint-Genest-sur-Roselle	Saint-Genest-sur-Roselle	Mature	x	500 000 €	100 000 €	x				Création d'une association qui pourrait évoluer vers une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour gérer et animer le second site tiers-lieu, et au-delà, d'autres tiers-lieux qui pourraient émerger à l'échelle de la communauté de communes (cf. Glanges), dans un esprit de réseau de tiers-lieux multi-sites.	Aménagement du territoire	Ambition 1 : Engagement citoyen	
13			Création d'un lieu hybride et collaboratif à Coussac-Bonneval	Commune de Coussac-Bonneval	Coussac-Bonneval	Amorçage	X										
14			Création d'un espace de « vivre ensemble » dénommé « La Quincaill' & vous » à Flavignac	Association "La Quincaill' & vous"	Flavignac	Mature	x	9 000 €	4 500 €	X					Jeunesse et éducation et vie associative	Ambition 1 : Engagement citoyen	
15			Soutien aux services de proximité en milieu rural et périurbain sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine	Communes	Territoire de la Châtaigneraie Limousine	Amorçage											
	Réouverture d'un commerce (café restaurant) et tiers lieu à Glanges	Commune de Glanges	Glanges	Mature	x	460 700 €	100 000 €	x				Le tiers-lieu pourrait être une annexe (tête de réseau à Saint-Genest).	Aménagement du territoire	Ambition 1 : Engagement			

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLÉ	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
16	Axe 2 : Déployer les offres de services aux publics et encourager innovation et lien social	2.2 : Soutenir une offre de services diversifiée adaptée aux évolutions sociétales	Rénovation du terrain de rugby à Saint-Yrieix-la-Perche	Commune de Saint-Yrieix-la-Perche	Saint-Yrieix-la-Perche	Mature	X	162 232 € HT		x				Sport		
			Mise en œuvre d'une démarche de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'innovation sociale sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine		Territoire de la Châtaigneraie Limousine	Chantier-Clé										
17		2.3 : Maintenir une offre de santé accessible pour tous et en proximité	Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Châlus	Commune de Châlus	Châlus	Amorçage			200 000 €							
			Soutien à l'organisation de l'offre de soins sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine		Territoire de la Châtaigneraie Limousine	Chantier-Clé										
18	2.4 : Créer/développer des solutions solidaires et inclusives de mobilité et d'usage du numérique	Extension de « La Parenthèse numérique » à Saint-Yrieix-la-Perche	Soutien aux actions favorisant la mobilité sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine		Territoire de la Châtaigneraie Limousine	Chantier-Clé										
			Soutien aux actions favorisant la mobilité sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine	Commune de Saint-Yrieix-la-Perche	Saint-Yrieix-la-Perche	Mature	x	544 000 € HT	100 000 €	X				Les dépenses présentées concernent du gros œuvre donc inéligibles à l'aap tiers lieu (Travaux éligibles de type aménagement intérieur, hors 1er et 2nd œuvre). Sur le développement éventuel d'activités : Projet potentiellement éligible à l'aide au développement du nouvel AMI tiers-lieux 2022-2024, sur l'axe orientation / formation.	Numérique	Ambition 1 : Engagement citoyen
19	Axe 3 : Accélérer les transitions écologiques	3.1 : Accompagner les acteurs pour une transition écologique solidaire	"Mon patrimoine la nuit"	Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	Mature	x						Appel à projets Nature et transitions Préselection	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
		3.2 : Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme et favoriser la dé-mobilité	Soutien aux actions favorisant la mobilité sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine	Fédération Châtaigneraie Limousine	Territoire de la Châtaigneraie Limousine	Chantier-Clé										
20		3.6 : Accompagner les entreprises (y compris agricoles) à la transition écologique et développer l'économie circulaire	Atelier des transitions et de l'innovation territoriale – phase 1	Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	Parc Naturel Régional Périgord-Limousin	Mature	X	2 949 387 €	419 877.40				engagement 2022	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
21			Création d'une plateforme de réemploi de matériaux et d'une ressourcerie à Aix-sur-Vienne	Communauté de communes du Val de Vienne	Aix-sur-Vienne	Amorçage									Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »	
22	Axe 5 : Développer les services aux acteurs économiques et à leurs salariés	5.2 : Faire connaître les entreprises et leurs métiers pour favoriser le recrutement, l'innovation et le développement local	Etude de faisabilité pour la création d'une Maison de l'artisanat d'art à St-Priest-sous-Aixe (prise en compte des besoins à l'échelle intercommunale)	Commune de Saint-Priest Sous Aixe	Saint-Priest Sous Aixe	Mature		50 000 €	25 000 €	X				Aménagement du territoire		
	Ingénierie du contrat		Chef de projet cohésion territoriale	2,5 ETP maxi	0,5 ETP			30 000 €		X	X	X	40% d'un montant maxi de dépenses de 25 000€/an pour 0,5 ETP	Aménagement du territoire		
			Accessibilisation des secteurs de la culture, du tourisme, des loisirs et des services		2 ETP MAXI			120 000 €			X	X	X	40% d'un montant maxi de dépenses de 50 000€/an pour 1 ETP	Aménagement du territoire	
			Mobilité								X	X	X		Aménagement du territoire	
			ESS et innovation sociale								X	X	X		Aménagement du territoire	
			Animation axe territorial des fonds européens	1 ETP				30 000 €		X	X	X	40% d'un montant maxi de dépenses de 40 000€/an pour 1 ETP	Aménagement du territoire		



NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I – Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

La Châtaigneraie Limousine comprend **44 communes** regroupées au sein de **4 communautés de communes**, avec une population de **50 422 habitants** (population légale 2019 au 1^{er} janvier 2022). Elle présente les principales caractéristiques suivantes :

- une zone rurale de faible densité (41,5 hab/km²) avec une population majoritairement répartie le long des axes routiers qui convergent vers Limoges, avec la partie nord plus jeune, et la partie sud plus vieillissante ;
- une économie marquée par l'agriculture (même si son poids est en net recul), une bonne dynamique de créations d'entreprise et un maillage dense de petites entreprises résilientes face aux crises conjoncturelles (sanitaire, de recrutement, prix du carburant) et aux enjeux de transition écologique ;
- une offre culturelle riche et variée, un cadre de qualité propice aux loisirs de nature et à la découverte de lieux singuliers, un ensemble favorable à un positionnement slow tourisme ;
- une démarche territoriale singulière d'accessibilisation du tourisme et des loisirs (engagée depuis 10 ans), soutien d'une économie de proximité et à déployer en faveur de « l'accès de tous à tout » ;
- un bon niveau de services et d'équipements (santé, éducation, sports, loisirs, culture) mais dont l'accès est très dépendant de la voiture ;
- la mobilité des habitants et des travailleurs, un enjeu crucial d'attractivité, d'emploi et d'inclusion sociale et levier de transition écologique, pour lequel s'exprime un besoin de politiques publiques volontaristes (cf. schéma directeur vélo et étude de mobilité) ;
- des initiatives ESS et d'innovation sociale plurielles (circuits courts alimentaires, inclusion...) - une quinzaine en émergence ou structuration au cours des 5 dernières années, génératrice de services, créatrices d'emplois non délocalisables et vectrices de transitions (écologique et environnementale, sociale, organisationnelle...).

Après une hausse très marquée entre 1999 et 2013 (+9,6%), ce territoire rural connaît une relative stabilité de sa population sur les cinq dernières années. Avec un solde migratoire positif (proche du taux annuel régional), il reste attractif mais de façon contrastée. L'accueil d'habitants doit être conforté, ce qui implique, dans le cadre de la transition écologique, la prise en compte de nouveaux comportements professionnels et familiaux, de nouveaux modes de vie en termes de consommation, de mobilité, d'énergie, de services...

Les effets de la crise énergétique pour les habitants, les candidats à l'installation et les activités doivent être contrebalancés par une politique proactive sur la mobilité, les services, l'habitat, la culture, la gestion du foncier... afin de répondre à l'enjeu d'attractivité, vital pour le territoire qui connaît par ailleurs un vieillissement de sa population et un solde naturel nettement déficitaire.



II – Les grandes ambitions pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

La précédente stratégie de territoire consistait à travailler sur les besoins d'accessibilité et de proximité pour influencer sur l'attractivité et assurer un renouvellement des populations et de la structure socio-économique du territoire. Ainsi, le précédent contrat avait défini 2 axes stratégiques :

- axe 1 : Maintenir et renforcer la cohésion et l'attractivité du territoire ;
- axe 2 : Valoriser les savoir-faire locaux et l'économie productive.

Lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie territoriale, 4 grandes thématiques sont ressorties, intégratrices de multiples enjeux :

- les centralités actives ;
- la cohésion sociale ;
- l'attractivité ;
- les transitions environnementales.

Elles sont posées comme 4 ambitions à atteindre et fondent l'évolution attendue du territoire de la Châtaigneraie Limousine à l'horizon 2030.

Deux thématiques s'imposent dans cette nouvelle stratégie :

- les transitions environnementales : citoyens, collectivités locales et acteurs économiques doivent s'engager, expérimenter et mettre en place, à leur niveau, des solutions pour faire émerger un monde de demain plus durable et plus désirable sur le territoire ;
- la cohésion sociale : « faire territoire » et veiller à la solidarité notamment pour que les transitions ne laissent pas les plus isolés ou fragiles « au bord de la route ».

Les centralités actives :

Le travail effectué sur le programme Leader 2014-2020, la mise en œuvre des dispositifs « Petites Villes de Demain » et les appels à projet sur la revitalisation de centres-bourgs ont remis en lumière l'importance des centralités dans nos ruralités.

Pour conforter la vitalité et l'attractivité du territoire et apporter aux résidents comme aux visiteurs l'ensemble des services, essentiels ou non, dont ils ont besoin et qui font les aménités et le bien vivre d'un espace de vie, il convient d'entretenir la dynamique et les fonctionnalités des centres-bourgs.

Il s'agit donc de concilier la mise en place de conditions d'accueil de nouveaux habitants et d'activités avec la lutte contre la déperdition énergétique, la diminution des mobilités et de l'étalement urbain. Les actions à mener peuvent couvrir les domaines de l'habitat, de la mobilité, des services marchands et non marchands, de la gestion du foncier et des aménagements de l'espace public...

La cohésion sociale :

En ces temps où les crises succèdent aux crises, l'humain doit rester au centre des préoccupations pour contrer le sentiment d'isolement voire d'abandon, et lutter contre la disparition des services à la population, dans un contexte économique, social et environnemental tendu.



La facture énergétique, l'accès à l'emploi (difficultés de mobilité, formation...), le numérique (déploiement incomplet, coût), le manque d'interconnaissance (isolement, montée de l'individualisme, méfiance entre « anciens » et « nouveaux » habitants...), la disparition de certains commerces sont autant de facteurs d'aggravation de la situation sociale.

Pour autant, les habitants, les élus cherchent des solutions pour retendre les liens sociaux et de nombreuses initiatives voient le jour. Ainsi, il se dégage une volonté d'écoute de la population et d'accompagnement des actions afin de couvrir les besoins et d'anticiper l'évolution de la demande. Il convient donc d'encourager l'innovation sociale et de soutenir les projets de l'économie sociale et solidaire, des lieux hybrides ou tiers-lieux, de nouveaux services de type conciergeries de territoire ou d'entreprises, de soutien à l'emploi et à la formation... pour recréer autrement de l'activité, des services et du lien et activer de nouvelles dynamiques de proximité.

Il s'agit également de veiller à la prise en compte de l'accessibilité sous toutes ses formes et dans tous les domaines.

La culture et les loisirs étant deux ingrédients importants du ciment social et de l'économie locale, les acteurs publics et privés de ces secteurs doivent continuer à être accompagnés par des politiques volontaristes.

L'attractivité :

Le territoire de la Châtaigneraie Limousine a besoin d'être attractif pour plusieurs raisons :

- du point de vue démographique, son solde naturel est structurellement négatif et il doit accueillir de nouveaux habitants pour assurer le renouvellement de sa population ;
- des points de vue économique et de l'emploi, il doit maintenir un niveau d'emplois suffisant, sauf à être de plus en plus dépendant de l'agglomération limougeaude ;
- du point de vue touristique et des loisirs, il doit attirer du public pour soutenir l'emploi et l'économie de ces secteurs, là où d'autres activités économiques souffrent et s'étiolent ;
- du point de vue des services à la population, il doit les maintenir, les développer ou les recréer en recherchant une maille pertinente et des complémentarités.

Ces efforts doivent porter sur les domaines de la mobilité, des services marchands et non marchands, de l'offre de loisirs et de culture, de la valorisation du patrimoine, du tourisme différenciant assis sur un positionnement d'authenticité et de slow tourisme, de l'accès au savoir, à l'emploi et à la formation.

Le numérique est également un enjeu primordial. Le déploiement du très haut débit permet l'arrivée de télétravailleurs, favorise la création de nouveaux emplois, active de nouveaux débouchés pour la production locale. Il est essentiel dans le domaine des services à condition de réussir son accessibilisation pour tous.

Les transitions environnementales :

A l'heure du dérèglement climatique et de la raréfaction des ressources, l'ensemble de l'action publique doit agir de concert pour tendre vers des objectifs communs de réduction des gaz à effet de serre, de décarbonation de l'économie et des transports, de préservation de la biodiversité, des milieux naturels et paysagers, du cycle de l'eau...



Tout projet doit être examiné à travers le prisme du développement durable et notamment au regard de son impact sur l'environnement. Les aides publiques sont d'ores et déjà plus ou moins conditionnées au respect d'une réponse positive à ce critère.

Le territoire doit donc impérativement accélérer la transition écologique de ses activités en s'appuyant à la fois sur les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) des communautés de communes et en soutenant leurs actions mais aussi sur les travaux menés par différents acteurs à l'instar du SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne), du CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) Nouvelle-Aquitaine, du Parc naturel régional Périgord-Limousin... Les opérations menées en propre ou financées par les fonds européens territorialisés devront également s'inscrire dans les objectifs listés dans la feuille de route Néo Terra de la Région.

III – Pour répondre à ces ambitions, des solutions construites avec les parties prenantes

Ces ambitions sont vectrices de résilience, de transitions et de développement. Elles servent un objectif global de restauration de la confiance de la population en l'avenir et en l'humain en préservant, dynamisant et verdissant les aménités et les potentialités du territoire.

En réponse à ces ambitions, 5 objectifs ont été définis dans la perspective de nouveaux outils pour la mise en œuvre de cette stratégie : fonds européens territorialisés 2021-2027 et contrat régional de développement et de transitions 2023-2025.

Objectif stratégique n°1 : Prendre appui sur les aménités du territoire comme force culturelle et levier d'un tourisme différenciant (positionnement slow tourisme)

L'ex-Limousin et la Châtaigneraie Limousine souffrent d'un déficit, identifié de longue date, d'image, de valorisation et de structuration de leurs atouts patrimoniaux et de loisirs de nature. Si les politiques publiques ont mis l'accent sur ces thématiques, il reste beaucoup à faire, preuve en est la consommation de crédits sur ces entrées dans les programmes Leader 2007-2013 et 2014-2020.

Il s'agit de s'appuyer sur les aménités, les ressources patrimoniales, les particularismes locaux tels que les stations de tourisme et d'activités de plein air, pour asseoir un tourisme différenciant.

Outre l'attractivité, l'économie locale et l'emploi, sont pris en compte d'autres enjeux primordiaux liés à la cohésion sociale et au développement de l'individu, à la préservation de l'identité et de la mémoire, concrétisée sous forme de biens matériels et immatériels.

◆ **Objectif opérationnel 1.1 :** Soutenir l'offre culturelle, patrimoniale et les savoir-faire identitaires comme argument d'attractivité résidentielle et touristique

◆ **Objectif opérationnel 1.2 :** Dynamiser les stations de tourisme et de loisirs et poursuivre le développement des activités de pleine nature



Objectif stratégique n°2 : Déployer les offres de services aux publics et encourager innovation et lien social

Pour répondre au défi de l'amélioration de la cohésion sociale dans un contexte de transition de la société, l'accent sera mis sur la solidarité et l'innovation sociale.

- ◆ **Objectif opérationnel 2.1** : Déployer une démarche d'accessibilisation pour tous publics aux offres d'activités culturelles, touristiques, de loisirs et de services
- ◆ **Objectif opérationnel 2.2** : Soutenir une offre de services diversifiée adaptée aux évolutions sociétales
- ◆ **Objectif opérationnel 2.3** : Maintenir une offre de santé accessible pour tous et en proximité
- ◆ **Objectif opérationnel 2.4** : Créer/développer des solutions solidaires et inclusives de mobilité et d'usage du numérique
- ◆ **Objectif opérationnel 2.5** : Développer les offres d'habitat spécifiques à certains publics

Objectif stratégique n°3 : Accélérer les transitions écologiques

Il s'agit de répondre aux défis environnementaux en insistant sur trois volets :

- imaginer et mettre en place la mobilité de demain avec des actions d'études, d'expérimentation, d'investissements autour de l'écosystème vélo et des nouvelles mobilités ;
- appuyer les politiques de développement durable par de l'animation et des actions de sensibilisation et d'adaptation solidaires face aux changements climatiques, aux défis environnementaux ;
- reconquérir le bâti des centres-bourgs, dans un objectif de sobriété foncière, de dynamique de ces centres et dans une approche globale d'aménagement et une vision repensée de l'urbanisme.

- ◆ **Objectif opérationnel 3.1** : Développer l'infrastructure et l'écosystème vélo
- ◆ **Objectif opérationnel 3.2** : Développer les mobilités alternatives à l'autosolisme et favoriser la dé-mobilité
- ◆ **Objectif opérationnel 3.3** : Accompagner les acteurs pour une transition écologique solidaire
- ◆ **Objectif opérationnel 3.4** : Rendre désirable le bâti vacant de bourgs
- ◆ **Objectif opérationnel 3.5** : Revitaliser les lignes et gares ferroviaires ainsi que l'offre de cars interurbains
- ◆ **Objectif opérationnel 3.6** : Accompagner les entreprises (y compris agricoles) à la transition écologique et développer l'économie circulaire



Objectif stratégique n°4 : Impulser ou soutenir des stratégies collaboratives à l'échelle d'un EPCI et entre EPCI

Le diagnostic territorial met en avant l'intérêt de développer une politique à une échelle intercommunale voire supra-communautaire dans 3 domaines : habitat, culture et tourisme. Il s'agit de permettre aux différents acteurs de mieux se connaître et partager leurs points de vue pour décloisonner les initiatives, travailler les complémentarités et synergies pour in fine encourager et pérenniser les initiatives.

L'impulsion de stratégies collaboratives doit permettre de faire de ces 3 domaines des leviers d'attractivité, de vitalité et de développement du territoire.

- ◆ **Objectif opérationnel 4.1** : Doter le territoire d'une stratégie habitat structurée
- ◆ **Objectif opérationnel 4.2** : Déployer des stratégies de développement culturel
- ◆ **Objectif opérationnel 4.3** : Améliorer l'organisation touristique du territoire et la visibilité d'un positionnement slow tourisme

Objectif stratégique n°5 : Développer les services aux acteurs économiques et à leurs salariés

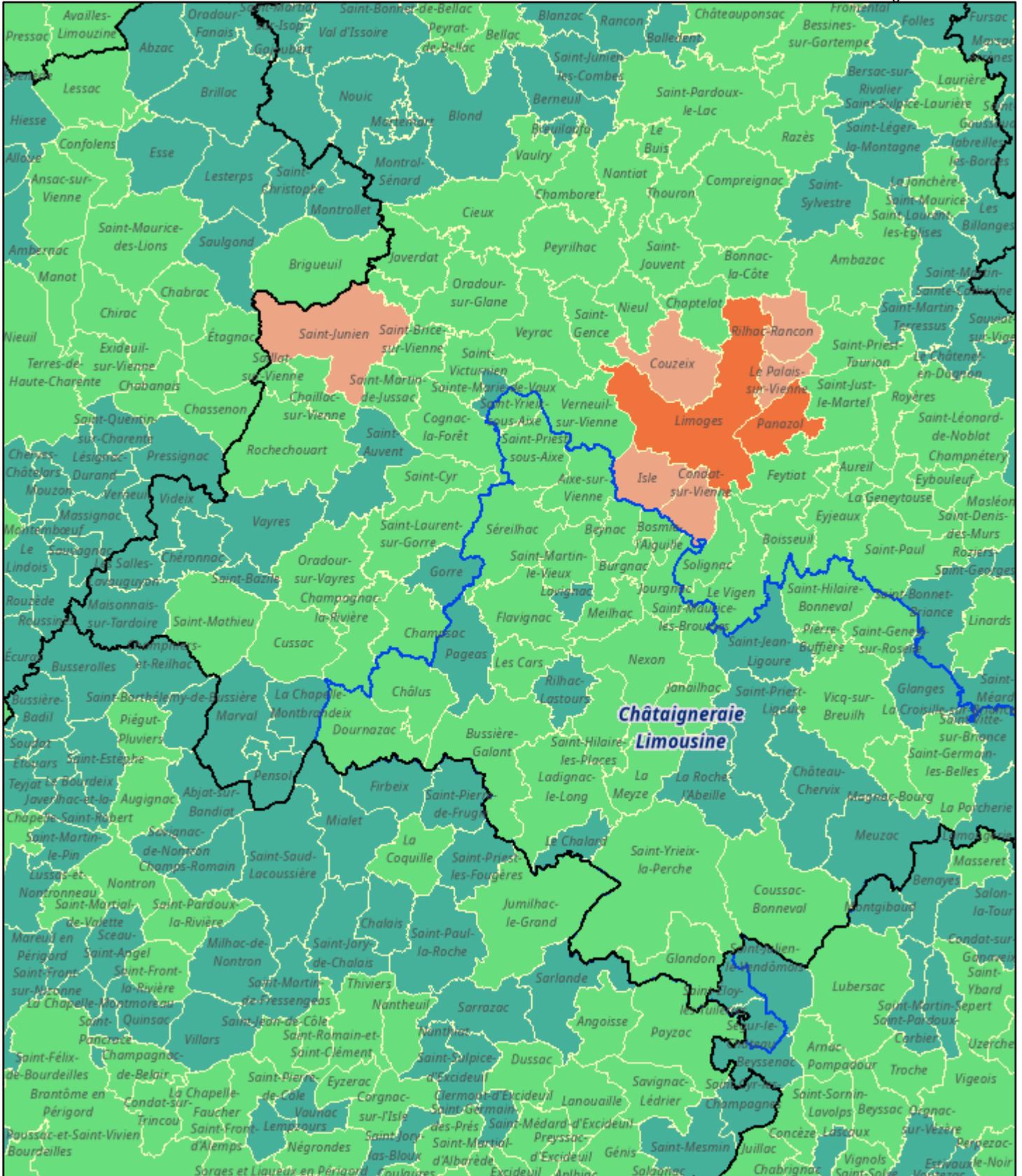
De plus en plus d'entreprises, quel que soient leur taille et leur secteur d'activités, sont confrontées à d'importantes difficultés de recrutement (problèmes de mobilité, de formation, d'exigences en termes de qualité de vie personnelles et professionnelles...) avec en corollaire, des difficultés de déploiement de l'activité et des politiques de débauchage entre entreprises. Il s'agit de rendre visibles les entreprises et leurs métiers auprès des habitants du territoire, et particulièrement des jeunes et d'être proactif sur les problématiques de recrutement et de fidélisation des salariés, notamment par la construction d'une offre de services spécifiques.

- ◆ **Objectif opérationnel 5.1** : Accompagner les structures dans leur marque employeur pour favoriser le recrutement et la fidélisation des salariés
- ◆ **Objectif opérationnel 5.2** : Faire connaître les entreprises et leurs métiers pour favoriser le recrutement, l'innovation et le développement local

La stratégie territoriale 2030 de la Châtaigneraie Limousine contribuera à relever les défis écologiques en veillant à ce que les transitions initiées soient solidaires. Dans sa mise en œuvre, une attention sera portée à la cohésion sociale, aux processus collaboratifs et à de nouvelles formes de réponses à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits. En outre, elle s'appuiera sur des démarches territoriales différenciantes : ESS et innovation sociale, mobilité, accessibilisation des secteurs de la culture, du tourisme, des loisirs et des services,

Grille communale de densité - Chataigneraie Limousine

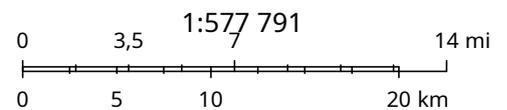
Date de mise en ligne : 28/10/2022



08/09/2022 16:34:44

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021  Limite de commune

-  Commune densément peuplée
-  Commune de densité intermédiaire
-  Commune peu dense
-  très peu dense



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Map Envoi Préfecture : 28/10/2022
Retour Préfecture : 28/10/2022